

Dézonage agricole de la Côte-de-Beaupré

Vivre en Ville et le CRE - Capitale nationale vont en appel de la décision du TAQ

Québec, le 8 février 2012 – Le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale - Nationale (CRE - Capitale nationale) et Vivre en Ville ont mandaté leurs avocats Langlois Kronström Desjardins afin de déposer une requête demandant la permission d'en appeler devant la Cour du Québec de la décision rendue le 16 janvier dernier par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) qui ne leur reconnaît pas un statut de personne intéressée. La décision du TAQ empêche les deux groupes environnementaux de donner suite à leur contestation de l'exclusion de 166 hectares du territoire agricole de six municipalités de la Côte-de-Beaupré, acceptée en mai 2011 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

« Le TAQ a donné une définition beaucoup trop restrictive de la notion de développement durable, pourtant énoncée dans l'objet même de la Loi », souligne Alexandre Turgeon, directeur général du CRE - Capitale nationale. « La protection du territoire agricole fait d'emblée partie du développement durable », précise le directeur général qui déplore que l'utilisation d'une définition trop étroite du développement durable empêche un débat de fond sur les conditions pouvant mener à un dézonage agricole dans le cadre d'une demande à portée collective.

De plus, le TAQ rejette l'intervention des associations parce qu'elles ne subissent pas de contrecoups directs du dézonage agricole. « Pourtant, face à une telle demande de dézonage, la protection du territoire agricole est un enjeu collectif qui va bien au-delà de l'intérêt particulier de chacun des propriétaires de terres agricoles », rappelle Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville.

La requête introductive d'un recours contestant la décision de la CPTAQ dans le dossier du dézonage agricole de la Côte-de-Beaupré avait été déposée conjointement, en juin, par le CRE - Capitale nationale, Vivre en Ville et l'agricultrice Brigitte Robinet. Seul le recours de cette dernière a été accueilli par le TAQ, qui limite toutefois sa portée à la municipalité où se trouve sa propriété, Sainte-Anne-de-Beaupré.

- 30 -

Renseignements :
Alexandre Turgeon
418-655-0592

Christian Savard
418-456-0592